

**VOUS TRAVAILLEZ EN PLEIN AIR ?
GARE AUX INSECTES PIQUEURS !**



CSST

Santé
et Services sociaux

Québec



Coordination

Jules Turcot, Ph. D., Direction de la prévention-inspection, CSST

Claire Pouliot, conseillère en communication, CSST

Rédaction

Pauline Dumont, B. Sc. infirmières, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Outaouais

Claire Pouliot, conseillère en communication, CSST

Collaboration

Claire Dufresne, B. Sc. infirmières, Association québécoise des allergies alimentaires

Jacques Binet, M.D., CLSC des Faubourgs

Pierre Deshaies, M.D., Hôtel-Dieu de Lévis et Direction de la santé publique de la Chaudière-Appalaches

Daniel Lefrançois, M.D., directeur médical, Direction adjointe des services préhospitaliers d'urgence, ministère de la Santé et des Services sociaux

Alain Perreault, inspecteur, Direction régionale de l'Île-de-Montréal – 2

Mario Bouvier, directeur santé-sécurité, Direction régionale de l'Île-de-Montréal – 2

Fannie Roberge, inspectrice, Direction régionale de l'Île-de-Montréal – 2

Robert Bélanger, Direction de la prévention-inspection, CSST

Révision linguistique

Claudette Lefebvre

Correction des épreuves

Fanny Provençal

Conception graphique et infographie

Diane Urbain

Illustrations

François Couture

Suivi d'impression et de distribution

Lise Tremblay

Impression

Les Ateliers du CDQ

© Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005

ISBN – 2-550-44577-5

ABEILLES, GUÊPES, BOURDONS : LEUR VENIN CONSTITUE UNE MENACE POUR DE NOMBREUX TRAVAILLEURS

Travailler à l'extérieur dans un environnement fréquenté par les abeilles, les guêpes, les bourdons et les frelons peut constituer un risque pour de nombreux travailleurs.

Une simple piqûre de ces insectes peut en effet déclencher une réaction allergique générale grave. Si cette réaction n'est pas bloquée à temps, elle peut parfois entraîner la mort.

Qui peut faire une réaction allergique grave ?

On ne peut jamais prédire avec certitude qui fera une réaction allergique grave au venin.

Chose certaine, il n'y a pas que **les travailleurs qui se savent allergiques** au venin qui pourraient subir une réaction grave à la suite d'une piqûre d'abeille ou de guêpe. **Tous ceux qui y sont allergiques sans le savoir**, parce qu'ils n'ont jamais eu besoin d'être traités auparavant, pourraient également en être victimes.

De plus, il arrive qu'**une personne qui n'a jamais subi de réaction allergique générale grave** à une piqûre d'insecte en fasse une soudainement.

CONNAÎTRE LE RISQUE

De façon générale, une piqûre provoquera des rougeurs, une enflure locale et des démangeaisons au site même de la piqûre. Bien qu'elles causent de la douleur, ces réactions sont sans danger.

Par contre, **une personne qui a fait une réaction allergique grave**, c'est-à-dire qui a connu des difficultés respiratoires ou chez qui des rougeurs sont apparues à l'extérieur du site de la piqûre, **risque de faire une autre réaction semblable ou plus grave** si elle est de nouveau piquée par la même espèce d'insectes.

Les travailleurs qui auraient déjà subi une réaction allergique grave dans le passé devraient donc consulter un médecin sans tarder pour savoir dans quelle mesure ils sont allergiques au venin. Le médecin leur prescrira de l'adrénaline auto-injectable si l'intensité de la réaction allergique le justifie. Il pourra aussi leur offrir de suivre un traitement de désensibilisation.

Une fois que le médecin lui a prescrit de l'adrénaline auto-injectable, le travailleur doit l'avoir sur lui en tout temps.

LES TRAVAILLEURS QUI RISQUENT DE SE FAIRE PIQUER AU TRAVAIL

Les abeilles et les guêpes piquent pour se défendre et pour protéger leur nid. Il n'est pas rare qu'en exécutant leurs tâches les travailleurs s'approchent des nids et le seul fait de marcher dans les environs sera perçu comme une menace par les occupantes. Les travailleurs les plus exposés sont donc :

- les émondeurs ;
- les monteurs de lignes électriques et téléphoniques ;
- les préposés aux parcs publics ;
- les horticulteurs ;
- les architectes paysagistes ;
- les apiculteurs ;
- les agriculteurs, y compris les cueilleurs ;
- les pépiniéristes ;
- les facteurs ;
- les débroussaillers ;
- les travailleurs de la construction et ceux chargés de l'entretien des routes et des ponts ;
- les travailleurs des camps de vacances ;
- les éboueurs.

Contrairement à l'abeille, qui meurt après la piqûre, une guêpe peut piquer une dizaine de fois en une minute. Si elle s'apprête à piquer quelqu'un, elle vole rapidement et en ligne droite vers sa cible. Elle est attirée par les tissus à fleurs et les couleurs vives comme le jaune et le rouge.

ÉVITER DE SE FAIRE PIQUER CONSTITUE LE MEILLEUR MOYEN DE PRÉVENTION !

L'employeur :

- informe les travailleurs des risques liés aux piqûres d'insectes ;
- élabore des méthodes de travail sécuritaires pour éviter que les travailleurs soient en contact avec les insectes dont le venin déclenche des réactions allergiques ;
- fournit des moyens de communication efficaces dans chaque lieu de travail ;
- élabore des mesures d'urgence ;
- fait détruire les nids repérés sur les lieux de travail.

Le travailleur :

- porte des gants de travail ;
- se couvre la peau au maximum (manches longues et pantalon) et porte de préférence des vêtements de couleur claire ;
- porte les cheveux courts ou noués, pour éviter que les insectes ne s'y empêtrent ;
- s'abstient d'employer des produits parfumés qui attirent les insectes (savon, crème, lotion) ;
- ne s'approche jamais d'un nid et, s'il en repère un, informe son supérieur pour qu'il le fasse détruire.

MÉTHODE À APPLIQUER POUR DÉTRUIRE LES NIDS

1. Repérer les nids.

Faire une inspection visuelle des lieux avant d'entreprendre des travaux là où des nids peuvent se trouver.

Les nids se trouvent surtout autour des bâtiments, sous les corniches, dans les arbres, les bosquets fleuris, les haies de cèdres, les réverbères et même sous les terrasses. Certaines espèces font leurs nids dans le sol.

2. Faire détruire les nids. Ne jamais les détruire soi-même.

S'il découvre un nid, le travailleur :

- reste calme et ne fait pas de gestes brusques, surtout si un insecte s'approche de lui ;
- s'éloigne du nid en reculant doucement ;
- informe son employeur ou la personne en autorité de l'existence d'un nid. Ce dernier devra faire appel à des spécialistes en extermination ou à toute autre personne ayant reçu la formation appropriée pour détruire les nids.

ATTENTION DURANT LES PAUSES ET LES REPAS PRIS AU GRAND AIR !

Le travailleur doit toujours verser les boissons dans un verre plutôt que de boire directement à la cannette ou à la bouteille. Une abeille ou une guêpe pourrait s'y trouver et le piquer directement à la gorge, ce qui pourrait lui être fatal.

Il faut s'éloigner le plus possible des poubelles, surtout celles qui sont sans couvercle, car elles attirent les abeilles et les guêpes.

QUOI FAIRE EN CAS DE RÉACTION ALLERGIQUE GÉNÉRALE GRAVE ?

Appeler les services ambulanciers d'urgence en composant le 911 dès l'apparition d'un seul des signes ou des symptômes suivants :

- un gonflement rapide et considérable du visage, de la langue, de la gorge et des voies respiratoires ;
- de la difficulté à parler ;
- de la difficulté à respirer.

Ces signes et ces symptômes peuvent apparaître seuls ou en combinaison.

La réaction pourrait se manifester par un choc brutal, parfois même fatal, sans qu'aucun signe ni symptôme ne l'annonce, mais cette situation se présente rarement.

Le travailleur à qui un médecin a prescrit de l'adrénaline doit se l'injecter dès l'apparition des premiers signes ou symptômes de réaction allergique. Ensuite, il doit appeler les services d'urgence.

Les techniciens ambulanciers sont formés pour répondre à ces situations d'urgence et injecter de l'adrénaline au besoin.

Pour tout autre renseignement, communiquez avec les équipes de santé au travail par téléphone ou visitez le site Web www.santeautravail.qc.ca.

Nous vous invitons également à consulter les sites Web suivants :

- www.aqaa.qc.ca : Association québécoise des allergies alimentaires
- www2.ville.montreal.qc.ca/insectarium/insect.htm : Insectarium de Montréal

**Vous trouverez aussi ce guide
dans le site web
www.csst.qc.ca.**



BUREAUX RÉGIONAUX DE LA CSST

Abitibi-Témiscamingue

33, rue Gamble Ouest

Rouyn-Noranda

(Québec) J9X 2R3

Tél. (819) 797-6191

1 800 668-2922

Télé. (819) 762-9325

2^e étage

1185, rue Germain

Val-d'Or

(Québec) J9P 6B1

Tél. (819) 354-7100

1 800 668-4593

Télé. (819) 874-2522

Bas-Saint-Laurent

180, rue des Gouverneurs

Case postale 2180

Rimouski

(Québec) G5L 7P3

Tél. (418) 725-6100

1 800 668-2773

Télé. (418) 725-6237

Chaudière-Appalaches

777, rue des Promenades

Saint-Romuald

(Québec) G6W 7P7

Tél. (418) 839-2500

1 800 668-4613

Télé. (418) 839-2498

Côte-Nord

Bureau 236

700, boulevard Laure

Sept-Îles

(Québec) G4R 1Y1

Tél. (418) 964-3900

1 800 668-5214

Télé. (418) 964-3959

235, boulevard La Salle

Baie-Comeau

(Québec) G4Z 2Z4

Tél. (418) 294-7300

1 800 668-0583

Télé. (418) 294-7325

Estrie

Place-Jacques-Cartier

Bureau 204

1650, rue King Ouest

Sherbrooke

(Québec) J1J 2C3

Tél. (819) 821-5000

1 800 668-3090

Télé. (819) 821-6116

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

163, boulevard de Gaspé

Gaspé

(Québec) G4X 2V1

Tél. (418) 368-7800

1 800 668-6789

Télé. (418) 368-7855

200, boulevard Perron Ouest

New Richmond

(Québec) G0C 2B0

Tél. (418) 392-5091

1 800 668-4595

Télé. (418) 392-5406

Île-de-Montréal

1, complexe Desjardins

Tour Sud, 31^e étage

Case postale 3

Succursale Place-Desjardins

Montréal

(Québec) H5B 1H1

Tél. (514) 906-3000

Télé. (514) 906-3200

Lanaudière

432, rue De Lanaudière

Case postale 550

Joliette

(Québec) J6E 7N2

Tél. (450) 753-2600

1 800 461-4489

Télé. (450) 756-6832

Laurentides

6^e étage

85, rue De Martigny Ouest

Saint-Jérôme

(Québec) J7Y 3R8

Tél. (450) 431-4000

1 800 465-2234

Télé. (450) 432-1765

Laval

1700, boulevard Laval

Laval

(Québec) H7S 2G6

Tél. (450) 967-3200

Télé. (450) 668-1174

Longueuil

25, boulevard La Fayette

Longueuil

(Québec) J4K 5B7

Tél. (450) 442-6200

1 800 668-4612

Télé. (450) 442-6373

Mauricie et Centre-du-Québec

Bureau 200

1055, boulevard des Forges

Trois-Rivières

(Québec) G8Z 4J9

Tél. (819) 372-3400

1 800 668-6210

Télé. (819) 372-3286

Outaouais

15, rue Gamelin

Case postale 1454

Gatineau

(Québec) J8X 3Y3

Tél. (819) 778-8600

1 800 668-4483

Télé. (819) 778-8699

Québec

425, rue du Pont

Case postale 4900

Succursale Terminus

Québec

(Québec) G1K 7S6

Tél. (418) 266-4000

1 800 668-6811

Télé. (418) 266-4015

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Place-du-Fjord

901, boulevard Talbot

Case postale 5400

Chicoutimi

(Québec) G7H 6P8

Tél. (418) 696-5200

1 800 668-0087

Télé. (418) 545-3543

Complexe du Parc

6^e étage

1209, boulevard du Sacré-Cœur

Case postale 47

Saint-Félicien

(Québec) G8K 2P8

Tél. (418) 679-5463

1 800 668-6820

Télé. (418) 679-5931

Saint-Jean-sur-Richelieu

145, boulevard Saint-Joseph

Case postale 100

Saint-Jean-sur-Richelieu

(Québec) J3B 6Z1

Tél. (450) 359-2100

1 800 668-2204

Télé. (450) 359-1307

Valleyfield

9, rue Nicholson

Salaberry-de-Valleyfield

(Québec) J6T 4M4

Tél. (450) 377-6200

1 800 668-2550

Télé. (450) 377-8228

Yamaska

2710, rue Bachand

Saint-Hyacinthe

(Québec) J2S 8B6

Tél. (450) 771-3900

1 800 668-2465

Télé. (450) 773-8126

Bureau RC-4

77, rue Principale

Granby

(Québec) J2G 9B3

Tél. (450) 378-7971

Télé. (450) 776-7256

Bureau 102

26, pl. Charles-De Montmagny

Sorel-Tracy

(Québec) J3P 7E3

Tél. (450) 743-2727

Télé. (450) 746-1036



www.csst.qc.ca :
une adresse branchée
sur vos besoins !

La prévention,
j'y travaille
depuis **25!**
ans

DC 200-16185 (05-05)